



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 58252

Texte de la question

M Michel Pelchat appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines qui s'inquiètent vivement que le dernier protocole de renouveau de leur grille de rémunération du 9 février 1990 exclut toute mesure de revalorisation pour 80 p 100 d'entre-eux. Il tient à lui rappeler que le statut actuel de ces ingénieurs, vieux de vingt-cinq ans reste bien peu adapté au niveau de qualification qui leur est demandé et c'est ainsi qu'un bon nombre parmi eux préfèrent s'orienter vers le secteur privé, mieux rémunéré. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer la suite qu'il compte réserver à ce dossier et de lui faire connaître les mesures urgentes qu'il envisage de prendre en faveur de ce corps d'ingénieurs.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur sont tout naturellement attentifs à la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines qui jouent un rôle prépondérant au sein du milieu industriel de notre pays. C'est ainsi que, afin de mieux prendre en compte l'importance et la complexité des missions exercées par ces agents, le ministère de l'industrie et du commerce extérieur a obtenu, en 1992, la création de nouveaux emplois fonctionnels pour certains d'entre eux, qui bénéficieront ainsi d'un gain indiciaire non négligeable. Les arrêtés correspondants sont en cours de signature. De plus, ainsi que les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur l'ont indiqué aux représentants du syndicat majoritaire, une étude est actuellement en cours visant à proposer des mesures concourant à l'amélioration souhaitée dans le déroulement de leur carrière. L'évolution de ce dossier fait l'objet de contacts réguliers entre les représentants de ces personnels et les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, dans le cadre d'un échéancier arrêté d'un commun accord. Enfin, à l'occasion des prochaines discussions au sein de la fonction publique sur l'évolution des corps de la catégorie A, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur apporteront un ferme soutien à ces demandes, amplement justifiées par les responsabilités que les ingénieurs de l'industrie et des mines exercent à une époque où les notions de développement industriel, de sécurité et d'environnement prennent une place accrue.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58252

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2284